

Appel à projets : Accueil-studio

Arts de la scène, de rue, musique, arts numériques, arts visuels,
architecture, littérature, audiovisuel...
recherche scientifique



Mise à disposition de locaux pour les étapes de **recherche, résidences et répétitions** des créations artistiques ou recherches scientifiques in-situ dans toutes les disciplines et esthétiques,

Appel à projet permanent

Etude des candidatures 4 fois par an :
Septembre / décembre / avril / juin

Candidatures et infos :

<https://larayonne.org/demande-daccueil-studio/>

Siège social

5 rue Henri Legay
69100 Villeurbanne 69100 Villeurbanne

Accueil

28 rue Alfred de Musset
06 80 18 90 74

larayonne.org

bonjour@larayonne.org

APPEL À PROJET ARTISTIQUE : ACCUEIL DE RÉSIDENCES, RECHERCHES, RÉPÉTITIONS...

Le CCO ouvre un appel à projet permanent à destination de **tous les artistes et collectifs d'artistes, et aux scientifiques, dans toutes les disciplines et toutes les esthétiques, dont les projets sont en cohérence avec le projet culturel du CCO**. Il s'adresse en priorité aux projets basés ou de passage dans la métropole de Lyon.

QUELS APPORTS DU CCO?

- Le CCO mettra à disposition les locaux et le matériel technique intégré* ou mobilisable pour toute la durée de l'accueil de la compagnie selon un planning défini conjointement. La durée d'accueil d'un projet est de 1 à 3 semaines avec possibilité de renouvellement selon le projet, Mise à disposition de badges d'accès autonomes aux espaces sur remise d'une caution.
- Un accueil technique sera proposé.
- Une cuisine, avec thé et café, micro-ondes, est à disposition.
- Le CCO pourra mettre en relation les équipes avec des associations, habitants, partenaires locaux, artistes, scientifiques et accompagner la médiation du projet,
- Le CCO proposera un temps de restitution ouvert au public. Il est à noter que celui-ci, pour privilégier un impact maximisé peut-être proposé à une date déconnectée de la période d'accueil. Ce temps sera fixé conjointement entre le CCO et l'équipe artistique : date, format, public visé...

***Attention : la salle de spectacle de 1000 places de La Rayonne n'est pas concernée par cet appel à projet. Les projets artistiques relevant techniquement de cet espace ne pourront pas être étudiés.**

COMMENT PROPOSER UN PROJET?

- Un formulaire de candidature est disponible en permanence à l'adresse suivante :
 - <https://larayonne.org/demande-daccueil-studio/>
- Merci de remplir ce formulaire qui sera instruit régulièrement. Les commissions de sélection ont lieu tous les deux mois. Si votre projet est retenu une rencontre sera proposée pour définir les éléments de l'accueil de votre projet.
- Contact : fabien.marquet@larayonne.org (merci de bien prendre connaissance de tout ce document avant prise de contact, nous ne pourrions répondre aux sollicitations qui ne correspondent pas à ce cadre).

QUELS ENGAGEMENTS DE LA PART DE L'ARTISTE OU LE COLLECTIF?

Le CCO n'ayant pas de mission dédiée, il ne peut pas participer financièrement à la production d'une résidence. **Cet appel à projet s'adresse donc à des artistes et collectifs qui disposent de leurs propres moyens de production.** L'artiste ou le collectif accueilli s'engage donc à rémunérer le cas échéant son personnel attaché à la création et à assurer les frais de transport, hébergement et restauration. La présentation publique étant partie intégrante de l'accueil, elle répond aux mêmes conditions.

Une adhésion à l'association CCO sera demandée.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Alignés sur le paradigme des droits culturels et inspirés du modèle des nouveaux commanditaires de l'art, nous cherchons à partager la responsabilité des orientations artistiques et de la programmation. Ainsi les projets seront sélectionnés par des comités pouvant intégrer des représentants du CCO, des artistes, des scientifiques, des habitants et des partenaires locaux au regard des critères suivants :

- Adéquation du projet artistique avec le projet culturel du CCO : thèmes, public, format...
- Modalités de participation d'habitants ou partenaires le cas échéant (processus, place dans la création, public pressenti ou prévu...).
- Cohérence avec les capacités techniques et logistique du CCO. Bien prendre connaissance des fiches techniques en annexe y compris périodes de disponibilité.

PROJET CULTUREL DU CCO

Le CCO, installé dans le quartier de l'Autre Soie et inscrit dans l'ensemble industriel Cusset-Tase et dans Le Carré de Soie, souhaite **réinventer une urbanité inclusive**, en s'appuyant sur les ressources du territoire et de ces populations, **pour questionner les enjeux et contribuer aux nouveaux imaginaires des zones périphériques urbaines de France et d'ailleurs**. Il s'appuie pour cela sur :

- La mise en œuvre des Droits culturels : le libre choix, la reconnaissance et la capacité à participer et valoriser les identités, les cultures, les patrimoines...
- Les processus mémoriels et les démarches de patrimonialisation qui façonnent l'Est de la Métropole de Lyon : histoire industrielle, mémoire ouvrière, mémoires de l'immigration...
- L'eau et ses enjeux, élément dont la maîtrise et l'énergie sont à l'origine du développement urbain de notre territoire.
- Les démarches artistiques participatives, les écritures du réel qui relient art et démocratie en associant toutes les composantes du territoire, y compris les personnes les plus vulnérables.
- La place de la jeunesse, dans un territoire marqué par l'installation de nombreuses familles.

Le CCO travaille avec les associations, foyers, résidences, institutions, établissements d'enseignement et entreprises locales pour mener actions culturelles et d'éducation artistique et culturelle. Il vise une programmation associant paroles artistiques, scientifiques et citoyennes et organise ou accueille des festivals à envergure métropolitaine.

LA RAYONNE

La Rayonne est un lieu culturel, citoyen et atypique dans lequel chacune et chacun peut prendre des libertés et se laisser surprendre. Situé dans le Carré de Soie, nous avons à coeur la reconnaissance et l'émancipation des individus ainsi que des collectifs. Les engagements, les rencontres parfois inopinées et les expériences bien souvent sensibles composent la richesse de ce lieu.

La Rayonne est un lieu multiforme fait d'une salle de spectacle, d'un amphithéâtre, d'ateliers de création, d'un studio numérique, d'un studio de danse, d'un fablab, d'espaces de travail partagés, d'une pépinière d'accompagnement et d'un vaste parc. La Rayonne prend place dans deux bâtiments distincts au sein du morceau de ville inclusif de l'Autre Soie.

C'est aussi un lieu vivant où sortir, se retrouver, s'aérer, s'ébahir un instant. On y vient pour un spectacle, un atelier, une réunion ou tout simplement pour se laisser guider par l'énergie du moment. La Rayonne est portée par le CCO, association d'intérêt général et la salle de spectacle est gérée par l'Amicale, société par action simplifiée unipersonnelle détenue par l'association.

LES MISSIONS DU CCO

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES

Le CCO soutient l'expression citoyenne et les initiatives. Il le met en place à travers différentes actions :

- › Développer les compétences numériques de chacune et chacun.
- › Mettre à disposition un fablab solidaire.
- › Mutualiser les moyens : Des espaces de coworking, des salles d'activités et des services pour faciliter le développement des structures de l'économie sociale et solidaire.
- › Accompagner les porteurs d'initiatives : Une pépinière qui accueille, accompagne et met en réseau les associations et porteurs de projets ESS de la métropole.
- › Encourager et structurer l'expression citoyenne : La parole citoyenne est une condition de la vie démocratique. Le CCO contribue à la faire émerger, entendre et considérer

VIVRE LES DROITS CULTURELS

La raison d'être du CCO est de garantir la participation et l'accès de chaque personne à la vie culturelle. Dans cette optique, le CCO pense et conçoit les projets avec les différents acteurs de la cité. S'appuyant sur un programme d'actions expérimenté et éprouvé au fil des décennies, le CCO se revendique comme un lieu ressource pour :

- › La médiation et la participation citoyenne : Créations participatives et ateliers d'expression ; croisements entre arts, citoyenneté et sciences; actions d'éducation artistique et culturelle en direction du jeune public.
- › L'accompagnement, la production et la diffusion des œuvres : accueil de résidences, accompagnement et diffusion des créations artistiques, organisation de temps forts festivaliers, Micro-Folie...
- › Le partage et l'analyse des pratiques : Collaborations avec un comité scientifique, participation aux réseaux institutionnels à toutes les échelles territoriales.

LES MISSIONS DE L'AMICALE

L'Amicale est une société par action simplifiée unipersonnelle filiale à 100% de l'association CCO. Elle exploite la salle de spectacle de La Rayonne (312 en tout assis à 1000 places en tout debout), porte un programme de résidences en musiques actuelles, et gère les privatisations. L'Amicale gère aussi l'Amicale Club, espace bar et restauration légère de la salle de spectacle qui se transforme parfois aussi en espace de diffusion artistique de 300 places en tout debout.

L'Amicale participe au modèle économique du CCO en permettant de générer des ressources propres au service du projet d'intérêt général de l'association CCO.

En savoir plus sur La Rayonne :

www.larayonne.org

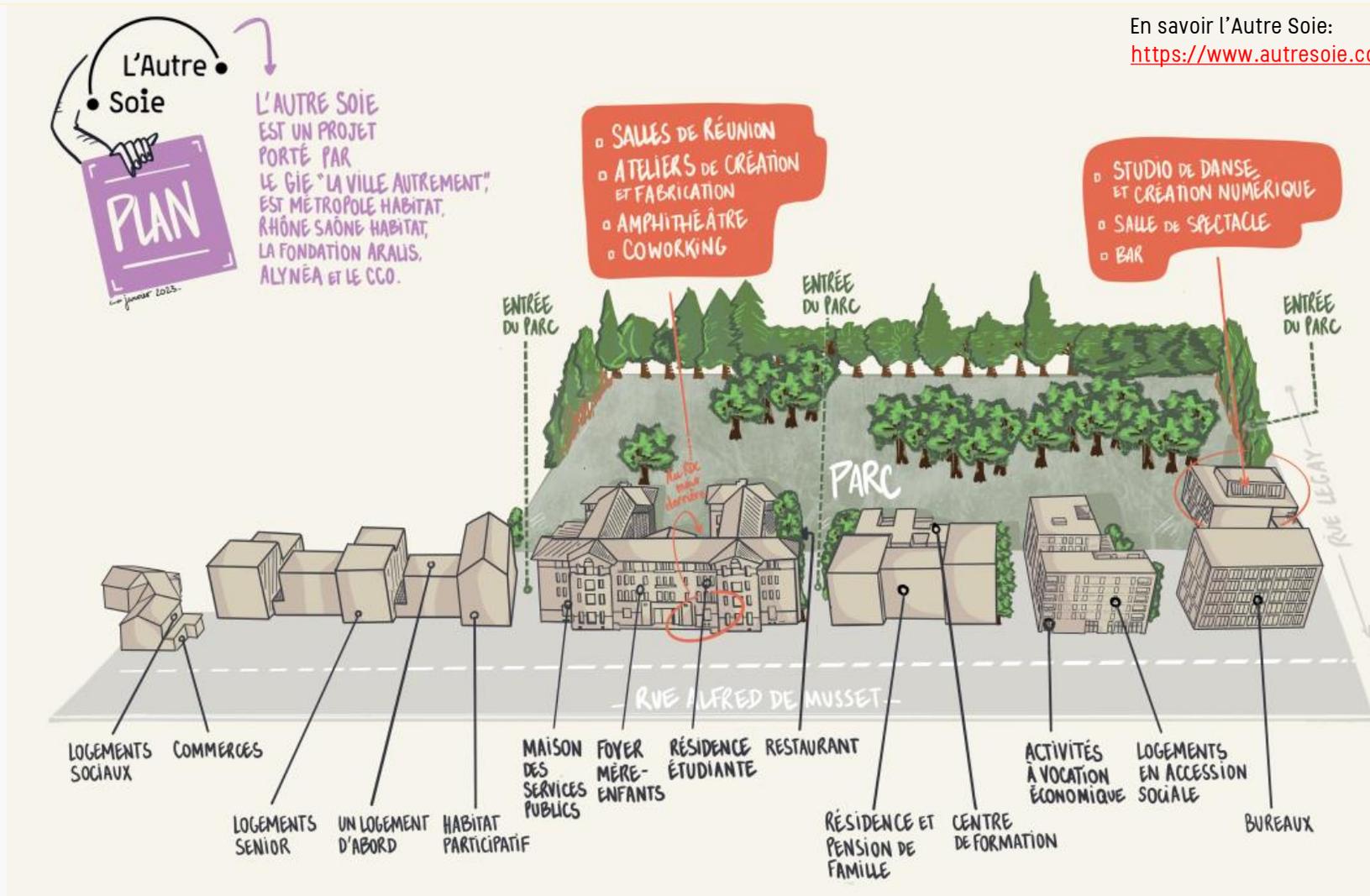
En savoir plus sur le CCO :

<https://asso.larayonne.org/>

En savoir plus sur l'Amicale :

<https://pro.larayonne.org/>

LA RAYONNE EST AU CŒUR DE L'AUTRE SOIE



En savoir l'Autre Soie:
<https://www.autresoie.com/>

Situé à l'est de Villeurbanne, au sein du Carré de Soie, L'Autre Soie est bâti sur les vestiges de ce quartier ouvrier emblématique de l'industrie de la soie artificielle. Projet urbain d'ampleur, il comporte 272 nouveaux logements et une dizaine de formes d'habitat différentes afin de favoriser la rencontre entre toutes les personnes d'une ville. Au pied des logements, équipements, commerces et services sont pensés pour une vraie vie de quartier, avec une maison de services

publics, un restaurant solidaire, et bien sûr, La Rayonne. Après une occupation temporaire, **le bâtiment, désormais restauré avec soin en préservant son histoire et en favorisant le réemploi, est devenu le centre de l'Autre Soie**, développé par le CCO et le Groupement d'intérêt économique "la Ville Autrement". Un quartier inclusif fondé sur la solidarité et la rencontre, en opposition aux projets spéculatifs.



LE FOYER JEANNE D'ARC, NOUVEAU CŒUR DU CCO

Le foyer Jeanne d'Arc, désormais occupé de manière permanente par La Rayonne, a été ouvert en 1926. C'était une "Maison", un "Hôtel", supervisé par les Sœurs du Saint-Sauveur de Niederbronn, venant d'Alsace. Il proposait 300 chambres et des espaces communs (bibliothèque, salle de couture, chapelle...) pour des jeunes filles françaises, italiennes, espagnoles, hongroises et autrichiennes âgées de 13 ans et plus, travaillant à la TASE et vivant trop loin pour rentrer chez elles.

L'hôtel a fermé en 1933, est devenu une caserne puis un hôpital militaire en 1939. En 1940, il a été utilisé par l'École Polytechnique qui s'est repliée en raison de l'occupation nazie de Paris. En 1945, le bâtiment a été vendu à l'État pour devenir l'École Normale Nationale d'Apprentissage de Lyon. En 1956, un centre d'apprentissage d'applications a ouvert ses portes dans les locaux de l'ENNA. En 1991, l'ENNA est devenue l'IUFM (institut de formation des maîtres) qui a fermé ses portes en 2013.

« Mes grands-parents ont travaillé avec les ouvrières du foyer » - « J'ai fait l'ENNA moi ici, monsieur! » - « Ah oui je reconnais c'est mon ancien IUFM »

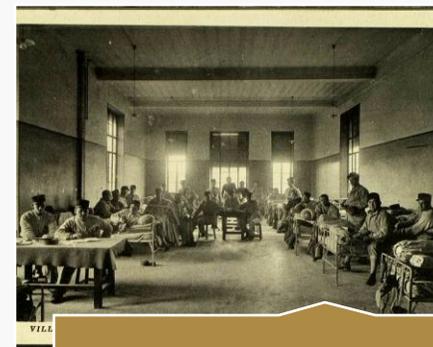
Disent encore aujourd'hui les voisins du CCO

En savoir plus sur le foyer Jeanne d'Arc :

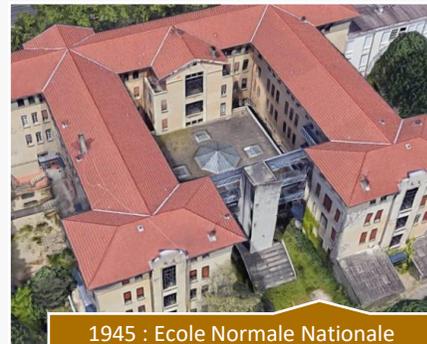
http://lerizeplus.villeurbanne.fr/arkotheque/client/am_lerize/encyclopedie/fiche.php?ref=2200



< 1932 : Pensionnat Jeanne d'Arc



1939 : hôpital militaire, 1940 : repli de l'École Polytechnique



1945 : Ecole Normale Nationale d'Apprentissage, 1991 : Institut de Formation des Maîtres, 2013 : abandon des lieux.



2017 : Le CCO lance une recherche action artistique et scientifique, 2018 : début d'une occupation temporaire



2020 : début des travaux



2023 : Ouverture de La Rayonne dans le bâtiment patrimonial

L'ENSEMBLE INDUSTRIEL CUSSET-TASE

L'ancien foyer Jeanne d'Arc fait partie de l'ensemble industriel Cusset-TASE, témoin unique dans la métropole lyonnaise, d'un programme industriel et urbain cohérent quasi intact qui témoigne de l'esthétique du XIXe siècle : Usine (TASE), cités-jardins (Petites et Grandes Cités), pensionnat (Foyer Jeanne d'Arc), commerces, église, dispensaire, barrage (Centrale hydroélectrique de Cusset) et rail (devenu ligne de tramway)

Portées par la volonté farouche de conserver et valoriser l'ensemble industriel remarquable Cusset-Tase, les associations "Vive la Tase!", "Usine Sans Fin", "MémoireS" et "Silk me Back" s'évertuent depuis de nombreuses années à garder vivant le passé soyeux de la ville de Vaulx-en-Velin et de sa métropole. Grâce à des visites guidées, des films, des livres, des conférences et l'organisation d'événements en tous genres, ces associations tissent des liens privilégiés entre la population du territoire et l'histoire soyeuse de ce dernier. Elles sont situées au sein même de l'usine TASE.



B. — UNE USINE DE RAYONNE ET LES CITÉS OUVRIÈRES, A VAULX-EN-VELIN (RHÔNE).

Les Petites Cités, construites dès 1924, rassemblent 11 modèles de maisons et 271 logements, aujourd'hui protégés. Elles visaient à fixer la population ouvrière sur son lieu de travail afin d'endiguer les retards, l'absentéisme et la désaffection.

Des Grandes Cités sont construites en 1926 pour pallier au manque de logements ouvriers. 13 des 20 immeubles de 4 étages sont encore présents, 480 logements organisées autour des jardins.

En savoir plus l'ensemble industriel Cusset-Tase : <http://www.ensemble-cusset-tase.com/>



Usine sans fin : actions pédagogiques, culturelles et scientifiques sur la centrale hydroélectrique, l'eau, les énergies renouvelables



Vive la Tase! Histoire des innovations industrielles, du génie technique lyonnais et histoire ouvrière et de l'immigration à Vaulx-en-Velin.



MémoireS : Transmission de l'histoire vaudaise des faits marquants aux traditions locales auprès de toutes et tous, en particulier la jeunesse.



Silk me Back : démarche artistique mettant en lien de multiples expressions contemporaines autour de la thématique de la soie, ici et ailleurs...



La centrale hydroélectrique de Cusset et le canal de Jonage. La Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône obtient en 1892 la première concession de service public et débute les travaux qui mobilisèrent 3000 personnes débutent en 1894. Dès 1899 une énergie abondante et peu chère est produite dans l'usine hydroélectrique la plus puissante du monde. Usine prototype, elle est exploitée désormais par EDF.



La SASE, Soie Artificielle du Sud Est, ouvre à Vaulx-en-Velin dès 1925 à l'initiative de la famille Gillet, teinturiers à la tête d'un empire industriel en trois générations. L'usine, qui deviendra la TASE, Textile Artificiel du Sud Est, est polluante et dangereuse. Elle emploie 3000 salariés en 1929 à fabriquer la rayonne, fibranne et fils industriels. Beaucoup sont italiens, espagnols, russes, arméniens, polonais, maghrébins, portugais. Ils forment une communauté soudée. L'usine aurait été doublée sans la crise de 1929. L'usine TASE devient Rhône-Poulenc Textile en 1958, se met au nylon et ferme brutalement en 1980. « Pour sauver l'usine », une mobilisation citoyenne, obtient l'inscription de la façade en 2011.



L'AMPHITHÉÂTRE

28 RUE ALFRED DE MUSSET À VILLEURBANNE

| GÉNÉRAL | | |
|---|---|---|
| Gradin 55 places assises | Scène / plateau 26 m ² | |
| ÉCLAIRAGE | | |
| Parc de projecteurs traditionnels et LED Plusieurs configurations d'éclairage sont séparées et disponibles. Tous les éclairages sont graduables. | | |
| SONORISATION | | |
| 01 x sub 02 x enceintes Yamaha DXR12 | 01 x console EFX12 | 02 x micros HF 03 x micros filaires |
| VIDÉO | | |
| 01 x vidéoprojecteur Optoma full HD | 01 x écran fixe 3 m x 2 m | |



NOTES IMPORTANTES

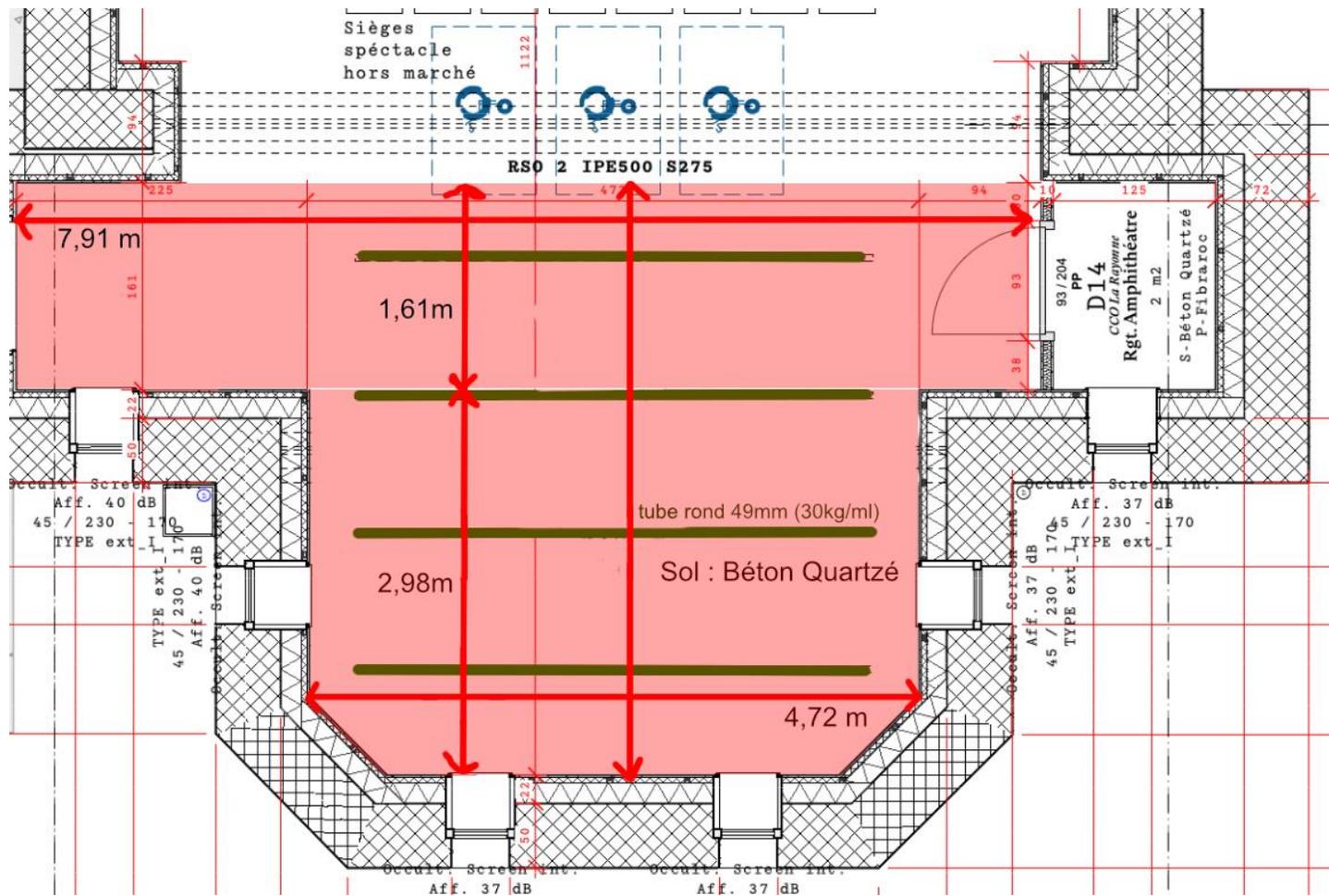
- › Des modifications techniques de la salle sont possibles. Elles demanderont un aval et un retour de la régie technique en amont ;
- › Seuls les décors en matériaux de réaction au feu de type M1 ou classés B-s2, d0 sont autorisés dans l'établissement ;
- › Toute demande d'équipement en supplément de cette fiche technique est à la charge de l'organisateur ou du producteur.
- › **Périodes de disponibilité** : demi-journées, soirées, journées entières. Possibilité de laisser des éléments techniques et de décors uniquement en cas de mise à disposition sur plusieurs jours consécutifs.



L'AMPHITHÉÂTRE

28 RUE ALFRED DE MUSSET À VILLEURBANNE

PLAN ESPACE SCENIQUE





LE PLATEAU

7 RUE HENRI LEGAY À VILLEURBANNE

| GÉNÉRAL | | |
|---------------------------------|--|-------------------------------|
| Surface 95 m ² | Capacité 95 personnes | |
| ÉCLAIRAGE | | |
| Eclairages salle (graduable) | 01 x prise 32A Rajout de lumière possible | |
| SONORISATION | | |
| 02 x enceintes Yamaha | 01 x amplificateur | 01 x câble RCA / mini-jack |



NOTES IMPORTANTES

- › Des modifications techniques de la salle sont possibles. Elles demanderont un aval et un retour de la régie technique en amont ;
- › Seuls les décors en matériaux de réaction au feu de type M1 ou classés B-s2, d0 sont autorisés dans l'établissement ;
- › Toute demande d'équipement en supplément de cette fiche technique est à la charge de l'organisateur ou du producteur.
- › **Périodes de disponibilités** : Uniquement les jours de semaine entre 9h et 17h. La salle étant utilisée tous les soirs et week-end, aucun matériel ne peut être laissé dans l'espace entre deux temps de travail. Un petit espace de stockage proche de la salle peut être mis à disposition sur demande préalable.



LE STUDIO

7 RUE HENRI LEGAY À VILLEURBANNE

| GÉNÉRAL | |
|---|--|
| Surface 72 m ² | Capacité 19 personnes |
| ÉCLAIRAGE | |
| Eclairages salle Graduable | 01 x prise 32A Rajout de lumière possible |
| DIVERS | |
| Revêtement sur 3 murs optimisé pour la vidéo projection | |
| Stores occultants Noir complet | Volets Jalousies lyonnaises |



NOTES IMPORTANTES

- › Des modifications techniques de la salle sont possibles. Elles demanderont un aval et un retour de la régie technique en amont ;
- › Seuls les décors en matériaux de réaction au feu de type M1 ou classés B-s2, d0 sont autorisés dans l'établissement ;
- › Toute demande d'équipement en supplément de cette fiche technique est à la charge de l'organisateur ou du producteur.
- › **Périodes de disponibilités** : demi-journées, journées, soirées. Possibilité de mise à disposition sur plusieurs jours consécutifs avec possibilité de laisser sur site toute installation nécessaire.

LES AUTRES ESPACES MOBILISABLES

7 RUE HENRI LEGAY À VILLEURBANNE

LA VERRIERE

230 M2, sonorisation installée in-situ, espace tiers-lieu ouvert aux habitants et privatisable.

SALLES DE REUNIONS

4 salles de 19 places, 1 salle de 8 place, 1 salle de 4 places

SALLES D'ACTIVITE

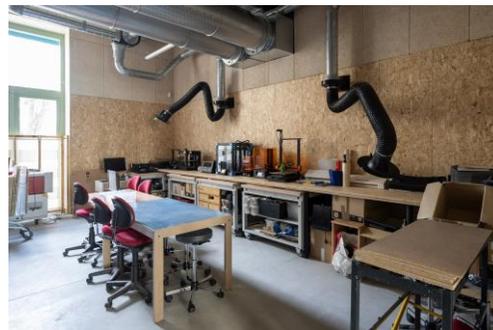
1 salle d'activité avec parquet - 43m2

1 atelier de création avec plateaux de travail - 59 m2

FABLAB

Découpe Laser, imprimantes 3D, découpe vinyle, Brodeuse numérique, atelier électronique, arduino, raspberry pi..., floqueuse, sans oublier un atelier d'outils...

Le Fablab est cogéré par le CCO avec la Fabrique d'Objets libres et Astech.



› **Espace de coworking:** le CCO dispose également de postes de travail en coworking fixe et coworking nomade. Ceux-ci peuvent être mobilisables pour des temps de travail individuel.

› **Espaces extérieurs:** L'Autre Soie dispose également de nombreux espaces extérieurs pouvant être mobilisés : jardins, allées...

NOTES IMPORTANTES

› **Périodes de disponibilités :** tous ces espaces peuvent être mobilisables au regard des besoins du projet accueilli selon un planning à définir entre l'artiste et le CCO. L'utilisation du Fablab nécessite une rencontre préalable avec les associations cogestionnaires.

DOSSIER TECHNIQUE



LE TIERS-LIEU